

2^e Forum National "Forêts privées et collectivités locales"

A Périgueux, les 21 et 22 octobre 2010



En Dordogne, la forêt représente 45% du territoire, soit 417.000 hectares. Cependant, 120.000 propriétaires se partagent cet espace, ce qui empêche une exploitation efficace et freine l'économie de la filière bois. Le Conseil général de la Dordogne a initié en 2007 un plan départemental forêt-bois (cofinancé par la

Région Aquitaine) qui est entré cette année dans sa deuxième génération. Son but ? Agir sur le foncier et la sylviculture pour restructurer la forêt et aboutir à une gestion plus fluide. Aménagement forestier, mobilisation du bois, gouvernance des forêts... Tous ces thèmes seront au programme du 2^e Forum national sur les forêts privées et collectivités locales, présenté à Périgueux du 21 au 22 octobre. Un événement organisé par IDEAL Connaissances sous l'initiative du Conseil général de la Dordogne.

▼ LE MORCELEMENT DES FORETS : UN HANDICAP

2^e employeur du département, la filière bois tient une place prépondérante dans l'économie de la Dordogne. Elle offre un maillage de PME sur tout le territoire jouant un rôle économique et social essentiel en milieu rural. Cette activité pourrait se développer si les forêts n'étaient pas aussi morcelées. Même s'il n'est pas un handicap pour l'environnement, ce morcellement en est un pour l'économie locale. En effet, les chantiers d'exploitation forestière peuvent regrouper plusieurs parcelles distinctes mais **plus le chantier concerne des propriétaires différents, plus sa gestion est compliquée** et les difficultés multiples : prospection du bois laborieuse, mécanisation coûteuse, transport et stockage du bois complexes. Cette difficulté des chantiers, surtout pour les plus petits d'entre eux et ceux constitués de peuplements très hétérogènes, engendre des coupes difficiles et donc une moindre rentabilité pour les bûcherons.

Pour remédier à cette problématique, le Conseil général de la Dordogne a établi en 2007 une série d'actions traduite dans son **plan départemental forêt-bois** comprenant un axe foncier et un axe sylviculture :

- le volet foncier permet de financer et de mettre en place les différents outils de restructuration foncière qu'offre le code rural, depuis les opérations d'aménagement foncier jusqu'aux simples échanges amiables entre propriétaires. L'objectif est d'aider financièrement les communes et les propriétaires qui s'engagent pour lutter contre le morcellement.
- le volet sylviculture comprend un fonds qui subventionne les travaux sylvicoles des propriétaires (notamment les petits propriétaires de 1 à 5 ha) axé sur la revalorisation des taillis médiocres et un fonds qui soutien les organismes de développement forestier.

▼ VERS UNE GESTION DURABLE DES FORETS PRIVEES



Imaginons une gouvernance idéale pour nos forêts : celle qui permettrait de les développer durablement, aussi bien sur un plan économique & social qu'environnemental. Pour cela, **convaincre les propriétaires et connaître leurs motivations** apparaît comme essentiel, ce sera d'ailleurs l'un des thèmes traités lors de la 1^e table ronde du forum (de 14h à 16h le jeudi 21 octobre). Même si le morcellement est un cas difficile à gérer, il ne faut pas attendre de régler ce problème pour faire de la gestion forestière. Toutes les actions foncières et tous les processus de regroupement de gestion vont dans le bon sens parce qu'ils impliquent une mobilisation à la fois des propriétaires, des élus et des professionnels, ce qui est aussi la raison d'être de ce forum national.

Contacts presse :

Julien MARIÉ, attaché de presse

Tél : 01 45 15 09 54 - j.marie@idealconnaissances.com

Marina DUPUY, chargée de communication

Tél : 05 53 02 20 58 - m.dupuy@dordogne.fr

Tous les renseignements sur :
www.forum-forets.com